

Guillabert, Aug.. Coup d'oeil sur l'épidémie de 1849 dans le département de Seine-et-Oise, par Aug. Guillabert,.... 1849.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Guillabers.

T
39 d 52

COUP-D'OEUIL

SUR

L'ÉPIDÉMIE DE 1849.



COUP-D'ŒIL

SUR

L'ÉPIDÉMIE DE 1849

DANS LE

Département de Seine-et-Oise,

PAR AUG. GUILLABERT,

de Saint-Tropez (Var).

Délégué du Gouvernement.



PARIS,

IMPRIMERIE LACOUR ET COMP^e,

Rue Saint-Hyacinthe-St-Michel, 33, et Soufflot, 11.

—
1849.

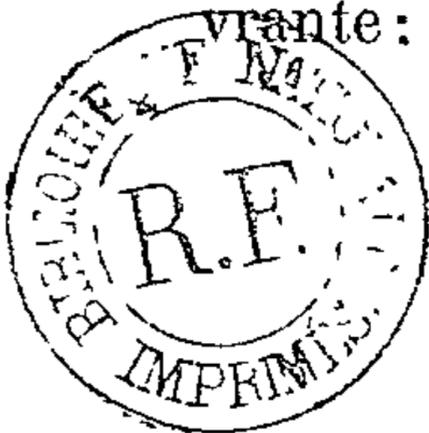


Au moment où Paris était désolé par le terrible fléau de l'épidémie, l'autorité supérieure s'efforça par tous les moyens possibles d'en prévenir, d'en arrêter ou d'en amoindrir les funestes ravages. Dans cette situation périlleuse qui répandait le deuil dans presque toutes les maisons de la capitale, à coup sûr dans toutes les rues, où la vie de chaque habitant était en question comme sur un champ de bataille, elle prit les mesures les plus promptes et les plus efficaces. Reconnaisant bientôt, grâce aux envahissements terribles du mal, que les secours ordinaires de l'art étaient insuffisants, au point de vue matériel, elle

se hâta de créer dans chaque arrondissement et dans les quartiers les plus peuplés, des ambulances où furent appelés les jeunes étudiants en médecine que la nature de leurs études rendait déjà propres à être de quelque utilité : dire l'empressement avec lequel ils s'y rendirent de toutes parts, l'exactitude, le tact, le zèle dont ils firent preuve dans ces fonctions parfois si pénibles, ce serait raconter une chose que chacun connaît et qu'il a été à même d'apprécier. A l'exemple de ces braves camarades, j'allai offrir mes services à la Faculté de médecine qui m'envoya dans la rue Saint-Victor. On sait que de tous les quartiers de Paris, c'est celui qui eut le plus à souffrir. J'y fis un dur apprentissage. Bientôt on apprit que le choléra avait débordé la capitale pour se répandre dans les environs qu'il avait envahis dans un rayon de vingt à vingt-cinq lieues et plus ; le mal empirait chaque jour, il faisait des progrès désastreux, il fallait nécessairement aviser à faire pour la campagne ce qui avait si bien réussi à la ville. C'est dans cette circonstance que, désigné par M. le doyen de la Faculté de médecine au ministre de l'agriculture et du commerce je partis, le 15 juin pour Pon-

toise (Seine-et-Oise) avec une lettre qui m'accréditait auprès de M. le sous-préfet. Un chef-lieu d'arrondissement est une petite capitale où l'on trouve réunies toutes les ressources des communes environnantes ; on s'y procurait donc facilement des consultations, des visites, des médicaments : d'ailleurs l'épidémie n'avait jeté qu'un premier feu et la population était déjà plus tranquille ; enfin on me dit *très courtoisement* que ma présence n'était pas indispensable et je fus dirigé sur Courdimanche et Menucourt, deux villages qui étaient plus que décimés. Ma circonscription bornée à ces deux communes s'agrandit encore de celle de Neuville-et-Eragny, dont le conseil de salubrité de l'arrondissement avait éloigné M. Auger, mon collègue.

Je l'ai déjà dit, je ne vis point les commencements de l'épidémie. A mon arrivée, elle y avait fait de nombreuses victimes ; cependant, depuis quelques jours, il s'était manifesté une sérieuse recrudescence qui jetait l'épouvante dans le pays. Pour quiconque a vu de près les habitants des campagnes dans cette saison de l'année, la désolation de ces pauvres gens était navrante : au lieu de cette gaité naïve, de ces



chants, de ces cris joyeux dont ils charment leurs travaux pendant la pleine chaleur, l'abattement profond qui leur serrait le cœur venait rider leur front et glacer leurs regards.

Je n'ai pas à traiter du choléra dans toute l'étendue de ce département qui a tant souffert; il ne me sied pas davantage de parler des localités que je n'ai point visitées; je ne veux point sortir de ma circonscription restreinte aux communes que je viens d'indiquer. Là, je fus le témoin de toutes leurs souffrances, et mes souvenirs d'hier ne sauraient me tromper.

Faut-il entrer dans des détails connus de tout le monde? Les caractères du choléra étant partout identiques, le traitement à suivre ne différait point de celui que j'avais vu suivre à Paris et auquel je devais moi-même quelques succès. Je ne parlerai donc pas des signes auxquels il est si facile de reconnaître cette redoutable maladie, tels que la diarrhée, les vomissements, les maux de cœur, les crampes, un refroidissement marqué; des douleurs abdominales, la diminution puis la suppression complète de la sécrétion urinaire, la respiration pénible et opprèsée, le pouls de plus en plus faible, petit, filiforme, des

teintes bleuâtres sur toutes les parties du corps, la peau froide, flétrie, sans élasticité, le front ridé, les joues creuses, les yeux enfoncés dans l'orbite et entourés d'un cercle noir, etc., etc.; mes soins aidés de ceux de M. Lemaire, médecin à Vauréal, parvenaient souvent à amener la complète guérison; puis, dans le cours de la convalescence, survenait une fièvre typhoïde qui enlevait quelquefois le malade. (Cas remarqué à Menucourt.)

Ce qui désole, ce qui saisit tristement dans nos campagnes, c'est le dénuement absolu, l'extrême difficulté où l'on est de se procurer les choses de première nécessité en fait de traitement, les médicaments les plus indispensables; la négligence en ce point n'est malheureusement pas nouvelle, et j'ai lieu de m'étonner que les auteurs, qui en sont toujours les premières victimes, ne puissent acquérir une prévoyance d'une si grande utilité.

Menucourt et Courdimanche, situés à trois kilomètres de distance, n'ont pas été atteints dans une égale proportion; la première de ces communes, de 350 habitants, n'a pas eu moins de 150 cas en réunissant les attaques du choléra tel que nous l'avons défini, de la cholérine et de

la suette. Ce village, situé entre une colline assez élevée et un marais fétide qui baigne les dernières habitations, doit peut-être à cette position défavorable la violence et le nombre de attaques dont il fut la malheureuse victime pendant près de deux mois. Il y eut peu de cas foudroyants.

S'il était possible d'assigner des causes à ce cruel fléau dont l'origine et le principe sont impénétrables ; selon l'expression de M. le professeur Tardieu, cette influence de position malsaine ne serait pas une des moins considérables ; mais toutes mes observations personnelles reçoivent en ceci de l'expérience un démenti formel contre lequel je ne chercherai pas à lutter, puisque dans toutes les contrées où l'invasion s'est fait sentir, souvent les lieux les plus salubres, c'est-à-dire suffisamment élevés, réunissant toutes les conditions d'espace, d'aération, de propreté, ont été beaucoup plus maltraités que les endroits où se rencontraient les circonstances opposées. Cependant, il m'est impossible de ne compter pour rien la manière de vivre, par exemple, et le régime alimentaire en particulier qui a séparé en deux catégories distinctes la po-

pulation de ce petit pays.. La classe aisée, en effet; a été constamment à l'abri de toute attaque; aucun cas parmi ceux qu'on appelle les gens riches de l'endroit; qui ont une nourriture saine, abondante; de digestion facile, enfin dont le bien-être physique et moral est opposé aux souffrances de la pauvreté. Mais cette population misérable encombrée dans des logements sales et resserrés, dans des chaumières, espèces de caves où pénètrent tour à tour l'extrême froid, l'extrême chaud et l'humidité de toutes les saisons, qu'un travail exténuant courbe sans cesse vers la terre, sans repos ni trêve, qui boit pendant la chaleur une eau fade et malsaine, comment voulez-vous qu'elle ne soit pas envahie aussitôt? Ces malheureux sont en quelque sorte sous le coup de toutes les pestes et de toutes les épidémies,

Je viens de parler de l'eau fade et malsaine que boivent les habitants de ce pays; j'en veux dire encore quelques mots. Le tableau un peu sombre que je viens de tracer n'aura rien de surprenant quand j'aurai ajouté que de toute cette population dix familles à peine boivent du vin ou du cidre; le reste ne boit que d'une

eau très fade et épaisse à laquelle ils attribuent la plupart de leurs maladies.

Je ne serais pas éloigné de partager leur opinion à ce sujet : ainsi, ils n'ont pas atteint l'âge de vingt ans qu'ils ont déjà perdu la plus grande partie de leurs dents ; les incisives surtout se maintiennent rarement après cet âge chez l'homme comme chez la femme, chose surprenante dont j'ai vainement cherché la cause ailleurs que dans la qualité de cette eau. Courdimanche, dont la position est dans de meilleures conditions, puisqu'il est situé sur le haut d'une colline, n'est pas exempt de cette singularité ; il est vrai que l'eau est la même, ce qui tendrait à confirmer l'idée que se forment là-dessus tous les gens du pays. Du reste, les cas furent bien moins violents et surtout bien moins nombreux là qu'à Menucourt, soit qu'il le doive à la position élevée de la colline sur laquelle on le dirait suspendu, soit qu'il faille l'attribuer à l'un de ces nombreux caprices de l'épidémie, que les praticiens de tous les pays ont enregistré dans les annales de la médecine. La preuve de cette assertion ne se fera pas attendre, car Boisimont, autre commune située entre Courdimanche et Menucourt,

n'a pas eu le moindre cas de choléra, alors même qu'il sévissait à droite et à gauche avec une telle fureur.

Le bas du village de Courdimanche, moins élevé que le reste, et qu'on appelle le faubourg, se compose de six chaumières ; dix cas de choléra. J'ai remarqué en cet endroit un fait qu'à mon retour à Paris j'ai été heureux de communiquer à l'Académie ; parce que, à mon avis, il milite fortement en faveur de l'opinion des Contagionnistes, et sera peut-être de nature à jeter quelque jour sur une question aussi difficile.

Le voici tel que je l'ai exposé dans ma lettre à M. le président :

Dans une maison de cette commune, sorte de hutte ouverte à tous les vents, vivait une famille composée de six personnes, dont cinq furent *successivement* atteintes. Les trois premières résistèrent à l'attaque. Il s'écoula un intervalle de quelques jours, au bout desquels la quatrième fut atteinte de la même manière : c'était un enfant. Il parcourut tous les symptômes de la période algide, puis tous les secours furent impuissants. Il succomba. A peine la fosse se refermait-elle sur lui que la mère fut prise de la même ma-

nière, des mêmes douleurs, et ne tarda pas à le suivre au tombeau. La sixième personne seule ne fut pas atteinte. Que dire de cet événement ? Voilà le fait dont j'ai été témoin, que j'ai commenté en mille manières, et dont je ne puis trouver l'explication qu'en admettant l'idée de la contagion. Effectivement, s'il fallait remonter plus haut et chercher les habitudes pour trouver un principe dans le régime et le genre de travaux, rien ne s'oppose à ce qu'on applique ce système à toutes les familles de paysans dont tous les membres sont logés, nourris, occupés de la même façon. Je ne chercherai pas davantage une solution au-dessus de mes forces. En transmettant le fait à l'Académie, j'ai apporté comme tant d'autres le tribut d'une observation que je ne crois pas dénuée d'intérêt. C'est en réunissant en un seul faisceau tous ces petits rameaux découverts par l'intelligence en travail, d'autres fois, simple fruit du hasard, que les savants, nos maîtres, parviendront à former le corps de la science et à faire le jour dans cette obscurité du choléra épidémique.

Voilà donc un pays qui a été maltraité entre tous ; maintenant, si nous jetons un

coup d'œil sur sa configuration géographique, nous voyons une campagne ornée de toutes les richesses dont la nature, aidée de l'art agricole, peut s'embellir ; des prés coupés en tous sens par mille petits canaux, touffus, d'une qualité qu'il puise dans la fertilité du sol, des prairies artificielles en plein rapport, des moissons abondantes, quelques bouquets de bois, des fruits de toutes les saisons ; tous ces produits, dont la qualité n'est nullement inférieure à ceux des années précédentes, attestent au moins que la nature du territoire n'a reçu aucune influence intérieure ; bien plus, que l'état de l'atmosphère n'a point subi d'altération subite.

Je ne terminerai pas sans adresser de vifs remerciements à l'honorable M. Xavier Hamot, propriétaire et maire de Courdimanche, pour l'intérêt qu'il a bien voulu me porter et l'affection dont il m'a entouré pendant tout le temps de mes fonctions : Ses concitoyens n'oublieront jamais le zèle intelligent qu'il déploya pour alléger de tout son pouvoir les désastres du fléau.

M. Isidore Hamot de Ménucourt et son père ont acquis à ma reconnaissance des droits sacrés dont je voudrais leur faire

agrée la sincère expression ; que ces hommes de bien, dont la modestie égale le mérite, me pardonnent de publier les bienfaits qu'ils ont l'habitude de tenir cachés.

Enfin, je croirais manquer à mes devoirs, si je ne remerciais en mon nom et en celui des malheureuses familles auxquelles j'ai donné des soins, M. Lefèvre, pour l'empressement avec lequel il me faisait parvenir tous les médicaments dont j'avais besoin.

Paris, le 10 août 1849.

AUG. GUILLABERT.

J'ai entre les mains, comme pièces justificatives, les certificats des maires des trois communes, Menucourt, Courdimanche, Neuville-et-Éragny, auxquelles j'ai donné des soins, attestant, dans des termes trop flatteurs sans doute le zèle et le dévouement que j'aurais désirés, pour mon compte, mille fois plus efficaces. Ces certificats, donnés par d'honorables magistrats, me font trop d'honneur pour que je les passe entièrement sous silence. Je prends au hasard celui de M. le maire de Menucourt, auquel du reste se trouve joint celui de MM. les membres du conseil

de salubrité de l'arrondissement. Il est conçu en ces termes :

« Nous, maire de la commune de Menucourt, canton et arrondissement de Pontoise (Seine-et-Oise), certifions, au nom de tous les habitants, que M. Auguste Guillabert, étudiant en médecine, né à Saint-Tropez (Var), délégué par M. le ministre de l'agriculture et du commerce pour donner des soins gratuits aux cholériques et aux malades atteints de la suette, s'est acquitté de sa mission avec beaucoup de zèle et de dévouement.

« Il est de notoriété publique que ce jeune médecin, pendant plus d'un mois que l'épidémie a exercé dans cette commune ses plus grands ravages, s'est exposé à tous les dangers pour donner les soins les plus pressés à ceux qu'atteignait le fléau. Nuit et jour sur pieds, son courage était à toute épreuve.

« C'est pour lui marquer notre reconnaissance, notre estime, et rendre hommage à son mérite que nous nous sommes plu à lui délivrer le présent, pour lui servir au besoin.

« Fait à la mairie de Menucourt, le 20 juillet 1849.

« *Le maire,* « MAITRE. »

« Le conseil de salubrité de l'arrondissement de Pontoise certifie que M. Guilla-
bert (Auguste), de Saint-Tropez (Var), a
déployé dans les communes de Courdi-
manche et de Menucourt (canton de Pon-
toise) un grand zèle pour le traitement
des malades atteints de la suette et du cho-
léra, pendant plus d'un mois que l'épi-
démie a régné dans ces deux communes.

« Pontoise, le 23 juillet 1849.

« *Le sous-préfet de Pontoise, président du
conseil de salubrité,*

« E. SALVADOR.

« *Le vice-président,*

« PEYDON.

« *Les membres.*

« DAVID, VIGIER, LEFÈVRE, LEMIT, BO-
REL, DUBUN DE PEYRELONGUE, ALINOT. »



